

- du directeur d'hôpital pour les établissements hospitaliers, ces derniers devenant de purs administrateurs non issus de la communauté médicale. Dans le domaine de la justice, on peut se demander si l'éloignement géographique du lieu de l'instruction d'un dossier (qui se fera dorénavant dans un pôle de l'instruction) du lieu de l'affaire instruite, n'éloigne pas de fait les acteurs de la justice des réalités sociales.
- 3) Les réformes en cours attribuent aux établissements universitaires et hospitaliers une plus grande **autonomie apparente** tout en l'accompagnant d'une **mise sous tutelle d'agences de moyens** que sont l'ANR (Agence nationale de recherche, qui finance des projets de recherche), de l'AERES (Agence d'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur, qui pilote ces domaines au niveau national) pour l'enseignement supérieur et la recherche, de l'ARS (Agences régionales de santé) pour la santé. Cette mise sous tutelle dénote une **défiance à l'égard des acteurs**, attitude que l'on retrouve dans le domaine de la justice à l'égard des juges d'instruction et magistrats que l'on met de fait sous contrôle en les encadrant dans les pôles de l'instruction nouvellement créés.
  - 4) Ces réformes, qui s'inscrivent dans une démarche à court terme, visent **les effets et non les causes** des problèmes auxquelles elles sont supposées remédier, répondant à un **diagnostic simplificateur** ne reflétant pas toute la complexité du problème à traiter. Elles prétendent agir pour une meilleure **efficacité et rentabilité** en livrant aux lois du marché des pans entiers de la santé publique, en laissant s'infiltrer les entreprises privées dans le monde de l'éducation supérieur et de la recherche et en leur laissant le champ libre dans le domaine de la justice par le biais de contrats de partenariat « public-privé » renforcés prévus dans le cadre de la construction et de la gestion de nouveaux centres pénitentiaires.
  - 5) Ces réformes trient les établissements et leurs acteurs entre les « **rentables** » et les « **non rentables** », les enseignants-chercheurs productifs de leurs collègues qui le sont moins au vu d'évaluations contestables, les malades qui « valent la peine » d'être soignés des autres, souvent les plus démunis qui se trouveront petit à petit exclus d'un système de santé devenu difficilement accessible car livré à la loi de l'offre et de la demande du marché<sup>1</sup>. Par ailleurs, la nouvelle carte judiciaire contribuera à éloigner la justice des citoyens les plus fragilisés et à renforcer les inégalités déjà flagrantes des citoyens devant la justice.
  - 6) Les réformes en cours **cassent les mécanismes de solidarité et de coopération** pour les remplacer par une **logique de mise en concurrence**, tant au niveau des établissements que des individus et des régions. Elles amplifient la concurrence entre universités pourtant peu propice à une circulation fluide des connaissances et pourtant nécessaire à un bon développement de la recherche ; elles exacerbent la concurrence entre hôpitaux publics et cliniques privées, allant ainsi à l'encontre d'un système de santé solidaire et d'une meilleure coopération entre les professionnels de santé. D'autre part, certaines réformes dans le domaine de la justice parviennent à freiner des mécanismes de solidarité (hébergement d'un « sans papier ») en laissant place au concept inquiétant de « délit de solidarité ».

AINSI PEUT-ON MALHEUREUSEMENT AFFIRMER QU'UNE MÊME LOGIQUE SOUS-TEND CES DIVERSES RÉFORMES OU PROJETS DE RÉFORME ET QU'IL FAUT CONTINUER À SE BATTRE :

***POUR UN MAINTIEN D'UN SERVICE PUBLIC DE QUALITÉ DANS LES DOMAINES DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE, DE LA SANTÉ ET DE LA JUSTICE !***

***Le savoir, la santé et le droit ne sont pas une marchandise,***

***L'université, l'hôpital et le Tribunal ne sont pas des entreprises !***

***La santé, le savoir, la justice sont incommensurables...***

***Ils ont un coût, mais pas de prix.***

---

<sup>1</sup> Ajouter la mesure de la tarification à l'activité qui est le symptôme le plus évident de la marchandisation de la santé.